

BAC

SYNDICATS e.i.L. FÉDÉRÉS UNITAIRES

e. comme *Efficacité*
i. comme *Indépendance*
L. comme *Laïcité*

TRIMESTRIEL
Prix: 1 Euro

1^{er} trimestre
2006

BULLETIN DES AGRÉGÉS ET DES CERTIFIÉS

N°17

Bulletin des Agrégés et Certifiés
de l'Éducation Nationale



5, rue Clisson 75013 Paris
Tél. : 06 84 57 20 75
Fax : 01 53 94 07 53
@ : FR41@wanadoo.fr
Site : www.snca-nat.com

Edito

Le plus grand patron de France Non responsable mais coupable

Cet éditorial devrait être consacré, penserez-vous, aux événements qui se déroulent en ce moment autour du CPE et de la loi sur l'égalité des chances.

Cependant, comme nous n'avons rien écrit sur les élections professionnelles de décembre qui ont renouvelé les commissions paritaires qui se mettent en place actuellement, le bureau du 24 février 2006 avait décidé de traiter ce sujet dans *BAC 17*. Ce que nous faisons.

D'ailleurs, **l'arrogance et l'arbitraire avec lesquels sont traités tous ceux qui s'élèvent contre une loi si peu républicaine qu'elle substitue l'égalité des chances à l'égalité des droits**, sont, toutes proportions gardées, du même type que ceux qui ont écarté le SNCA e.i.L. du scrutin.

L'absence de dialogue social

A un courrier du SNCA e.i.L. qui rappelait à la Direction des Personnels Enseignants (DPE), qui semblait l'ignorer, que ce syndicat avait droit à son sigle non tronqué d'e.i.L., le chef de la DPE lui-même, évoquant des sources dont il ne précisait pas quelles elles étaient*, refusait ce sigle à notre syndicat. Faisant fi des décisions judiciaires qui confirmaient que le SNCA e.i.L. avait droit à son nom entier, il maintenait sa *A suivre page 2*

SOMMAIRE

du n° 17 du seul BAC
authentique

Edito, Annonce du congrès	P 1
Edito suite et Fin	P 2
De la technocratie et du peuple	P 3
AA PLP Explications & l'Effet HS	P 4 & 5
Elections & traquenards judiciaires	P 6
Communiqués de presse	P 7
Adhésion	P 8

BAC N° 17
Janvier-Mars 2006
TRIMESTRIEL
Directeur de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 0907S 06175
N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION
au siège
5, rue Clisson 75013 PARIS

Jeudi 11 mai 2006

10 h – 17 h

CONGRES NATIONAL DU SNCA e.i.L.

à

PARIS

L'adresse exacte sera communiquée en même temps que les rapports d'activité et financier et les propositions d'orientation et d'action syndicales disponibles à partir du 15 avril.

Suite de la page 1

position jusqu'au dépôt des listes. Le 5 octobre même**, il faisait savoir téléphoniquement par son adjoint que la liste du SNCA, **sans la précision e.i.L.**, serait acceptée ...

Le premier patron de France, le Chef de la Direction des Personnels Enseignants, qui gère la carrière de plus de 800 000 fonctionnaires de l'Education Nationale, en choisissant ses interlocuteurs se rend ainsi coupable de partialité ce qui est contraire à la notion même de service public.

Mais un technocrate de haute volée se soucie-t-il seulement de la dimension démocratique du service public ?

L'arbitraire

Une circulaire émanant de la DPE, donc **validée par son chef**, précisait que les listes jugées recevables seraient affichées le soir même du 5 octobre.

La liste nationale des certifiées du SNCA, sans la mention e.i.L., fut dûment publiée entre 19 et 20 heures, au siège de la DPE, rue de Châteaudun à Paris. Cela valut même à notre délégation les compliments de certains personnels du service en charge des élections à la DPE !

Mais le lendemain, sous le prétexte de faits vérifiables dès la veille, avant la publication, notre liste fut invalidée et le SNCA e.i.L. écarté du scrutin par le bon plaisir du prince Pierre-Yves DUWOYE, grand pontife de la DPE !

La loi est faite pour le bas peuple, pas pour les technocrates de haut niveau !***

Gravement lésé dans son droit à la représentativité, le SNCA e.i.L. a entrepris des recours, qui ne sont pas tous épuisés, pour faire valoir ce droit. Dans l'hypothèse où, finalement, l'Etat devrait des compensations au SNCA e.i.L., en admettant que ces compensations soient d'ordre pécuniaire, **DUWOYE, en tant que haut fonctionnaire de haute technocratie ayant mal exercé ses fonctions, n'aura de compte à rendre à personne : seuls les contribuables paieront à sa place !**

Est-il étonnant, dans ces conditions, que des personnages tels que lui, imbus de leur pouvoir et fricotant à l'occasion avec le monde politique de l'un ou l'autre bord **** afin de se ménager une sortie, sachant qu'ils ne seront jamais inquiétés dans leur vie matérielle, **se conduisent en despotes de droit divin ?**

Est-il étonnant, également, qu'à l'instar de la conduite de certains hauts fonctionnaires, soit si **fréquente, pesante et de plus en plus insupportable, du haut en bas de la hiérarchie, celle des chefaillons ?**

La parcellisation du pouvoir au profit de quelques-uns est une tache qui nous vient des pratiques féodales. L'actuelle dérive à laquelle la puissance publique laisse aller l'Ecole de la République engendre toujours moins de démocratie ce dont pâtissent les personnels et leurs élèves.

A tout cela travaille assidûment Pierre-Yves DUWOYE.

Françoise Roche
Secrétaire Générale

**Sans tambour ni trompette, il avait rencontré peu de temps auparavant Bernard Pabot, ancien secrétaire général du SNETAA et d'EIL qui lui avait fait part du Congrès fédéral du 20 mai 2005 excluant le SNCA e.i.L. de la fédération EIL en se gardant bien de lui dire par la même occasion que ce congrès avait été invalidé par le TGI de Paris !*

*** Date limite du dépôt des listes.*

****Tout technocrate est de haut niveau. Il n'y a pas de technocrates subalternes : juste des chefaillons.*

***** Il est de gauche ...*

De la Technocratie et du Peuple

Pierre-Yves DUWOYE, dont il est question dans l'éditorial, est un technocrate semblable à d'autres, semblable à tous les technocrates en Europe. Celle-ci, dit on aux Européens, est en construction. Elle serait leur seul avenir. Mais l'Europe à construire est aussi le casse-tête de la technocratie européenne.

Comment faire l'Europe ? Comment faire avec les Européennes et les Européens ? Comment faire avec le Peuple?.

Il est évident que dans un modèle démocratique, à plus forte raison dans un modèle Républicain, nos technocrates ne voient pas comment s'y prendre. Ils ne veulent même pas s'y atteler. Alors le poids de l'Histoire renvoie à deux modèles :

- **construire l'Europe comme on fait aujourd'hui une image numérique:** avec des pixels : une accumulation de points ... Plus il y aura de « points communautaires », plus l'image sera nette (mais virtuelle toujours).
- **l'autre manière, c'est la conquête féodale ou impériale.** Sa traduction moderne s'énonce ainsi : le Peuple, les Peuples européens, c'est ingérable ! Donc « **sus au populo** » ! **Dénonçons le populaire** ! Décidons, comme des "chefs que nous sommes", quasi inamovibles ... S'il le faut, nous prétendrons au "dialogue social", mais toujours après la décision, comme une armée de soudards, une armée d'occupation, qui "convoque" les populations occupées...

En France, à l'issue de débats, de colloques, mais surtout de prises de décisions technocratiques, **les gouvernements successifs appliquent les anti-réformes de la dérégulation sociale dans le cadre d'un calendrier commun** (l'Allemagne lance aussi son CPE !). Peu importe la volonté des Peuples et sa légitimité démocratique, Fi de la République ! Il n'est qu'à voir ce que Chirac fait du vote du 29 MAI ... Il n'est qu'à lire les propos privés de Villepin sur la République Française ...

Il ne faut pas oublier que **les Français sont gouvernés dans un cadre permanent "d'état d'urgence"** et que toutes les armes juridiques sont utilisées contre la volonté du Peuple : le 49-3, aujourd'hui le Conseil Constitutionnel qui se place, comme hier le Conseil d'Etat, contre la volonté républicaine. Ces institutions sont de plus en plus le terrain de chasse de décisionnaires technocrates dont on voit bien, à tous les échelons des pouvoirs, que le Peuple et ses Droits, que la République et ses devoirs, ça les "emmerde" !!! Pourquoi pas la "démocratie" ? Mais à leur sauce....

Les corps sociaux et leurs représentants sont donc "estimés" selon leur degré de veulerie, leur niveau d'«ignarité* », leur capacité de concussion...

** Néologisme pour exprimer l'ignorance basique camouflée sous les titres et les diplômes, mêlée à l'incompétence viscérale habillée par la suffisance rhétorique.*

A. A. PLP

Explication de texte

En date du 14 décembre 2005, le SNETAA publiait un triomphant communiqué de presse intitulé « **ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : Le SNETAA toujours là reste le premier syndicat** » dont le SNCA e.i.L. s'était promis de faire, un jour ou l'autre, l'exégèse.

Ce jour est arrivé ...

Remarquons, d'abord, la maladresse, frisant l'incorrection linguistique, de ce titre qui, par là-même, ne peut être que l'œuvre du Secrétaire Général Christian Lage, dans le civil prof de français ... Toujours est-il que, vu les prétentions de ce personnage à prendre sous sa coupe les certifiés qu'il a piqués au syndicat spécifique de ce corps dans sa fédération – il s'agit bien entendu du SNCA e.i.L. –, on est en droit de s'interroger sur le sens exact de « **reste le premier syndicat** » ... Aurait-il, dans le secteur des certifiés, ravi sa place au SNES ? Mais alors le mot « **reste** » garderait son côté énigmatique.

Car, en décembre 2005, le SNETAA présentait pour la première fois de son histoire une liste de certifiés ... A moins que le SNETAA ne se prévale d'une **usurpation d'identité** ... Il a, en effet, avec ses gros sabots et sa malice cousue de fil blanc, fait croire, aussi bien à la DPE* qu'à la justice**, qu'il était le **SNETAA Certifiés Agrégés e.i.L., premier et provisoire nom du SNCA e.i.L. jusqu'en février 2003**, qui avait présenté une liste en 2002. Rassurez-vous, mes camarades : le SNETAA, chez les certifiés, a fait en 2005 moins de voix que n'en avait fait le SNCA e.i.L. en 2002 ! Et le SNCA e.i.L. ne s'était pas alors vanté, et pour cause, d'avoir devancé le SNES !

Pour expliciter cet incroyable verbe « **reste** », sautons à la dernière phrase du dernier paragraphe du communiqué de Christian Lage. Ô surprise, nous y trouvons la clé du mystère ! N'y est-il pas écrit que « **la défense des personnels et de l'enseignement professionnel reste (sic) bien la seule préoccupation du SNETAA.** ». Ainsi, foin des certifiés ! Le SNETAA **reste** le premier syndicat des PLP !!!

Ce point éclairci, passons aux choses sérieuses.

Le professeur de français étant un PLP d'enseignement général, il est aussi, bivalence oblige, prof d'histoire-géo. Là encore, notre auguste Kamarade-Général Secrétaire a quelques lacunes. Ne manie-t-il pas les pourcentages avec imprudence ? Là où il faudrait écrire : « en 2002 il avait augmenté de 6,02 **points** par rapport à 1999 », il écrit « **6,02 %** » ! A qui fera-t-il croire, sinon à lui-même, que le corps électoral des PLP était le même, à l'unité près, en 1999 et 2002 ?

Ce qui est certain, communiqué de presse ou pas, c'est que la participation au scrutin de 2005 était à la baisse. Cela a permis au SNETAA PLP de garder ses positions, même si elles ont tendance à s'effriter : mais un tiers de macaron, quoique ce soit moins substantiel qu'un tiers de saint-honoré, c'est toujours un tiers !

Notre KGS du SNETAA a un péché mignon : il est flemmard.... Pour justifier cette lente érosion du saint-honoré syndical au macaron, il a fait du **copier-coller** ! Il a repris telle quelle une vieille antienne de son illustre prédécesseur B. PABOT qui justifiait, croyait-il, l'évaporation des électeurs et la fonte des adhérents, dues uniquement à son impéritie, en les attribuant, stratégiquement *of course*, à des causes externes : « **alors qu'encore une fois toutes les autres organisations s'opposaient à son discours cohérent et à ses positions claires.** » ...

En dépit du tour alambiqué de la phrase, **IL N'Y A EU AUCUNE CAMPAGNE ELECTORALE** en 2005 et le SNETAA n'a jamais fait l'objet de la moindre attaque des syndicats prétendument rivaux, à commencer par le SNUEP-FSU à la tête duquel se trouvent d'ailleurs les bons amis de Christian LAGE !

Reste (*re-sic* !) le « **discours cohérent** » et les « **positions claires** » ... hum... hum ...

Discours cohérent

Certes, de la tournée des popotes des présidences de région socialistes au discours de Trégastel, la cohérence est immense, indubitable et consternante : la direction du SNETAA vend l'enseignement professionnel aux régions et à leurs patronats, *via* l'apprentissage, avec en prime la gestion des personnels ! Pas étonnant que le SNETAA prenne les dimensions d'un macaron !

... / ...

Positions claires

Après un demi siècle d'affirmation de sa spécificité de syndicat de l'enseignement professionnel public, le SNETAA s'engage, sous la houlette de son nouveau berger et avec la bénédiction *ex cathedra* de son illustre prédécesseur, sur la pente savonnée du syndicat généraliste ! Même s'il a trébuché avec les certifiés, il est peu vraisemblable que, la paresse aidant, le KGS renonce à la descente vers la facilité ... Un grand syndicat aura vécu ; il n'en reste déjà, aujourd'hui, que des miettes (de macaron) ...

**Direction des Personnels Enseignants (voir édito)*

*** La justice administrative et la justice civile ont opposé une fin de non recevoir au SNCA e.i.L qui contestait son éviction des élections professionnelles sur le corps des certifiés au profit du SNETAA non parce qu'il avait tort dans sa requête mais parce qu'il ne fallait pas gêner le Ministre !*

****Pour ceux qui s'extasieraient un peu trop sur la perspicacité de l'auteur de ces lignes, il lui faut avouer que sur les quatre autres paragraphes que contient ce précieux texte de Christian, il y en a trois qui comportent le sigle PLP. En l'occurrence ce sigle a remplacé avantageusement les cailloux du Petit Poucet.*

L'effet H. S...

H. S... était secrétaire académique du SNETAA-PARIS et commissaire paritaire.

Lors de son intronisation comme Secrétaire Général du SNETAA, Christian Lage n'a pas voulu être en reste avec son prédécesseur Bernard Pabot, grand spécialiste en balayage. Le premier coup de balai du nouveau secrétaire général fut destiné à H. S ... Celui-ci restait commissaire paritaire, mais espérait-on rue de la Fédération, coupé de sa base parisienne, il ne passerait pas le cap des élections professionnelles de 2005.

Tout faux, Christian Lage ! Ou tes comparses parisiens n'ont pas eu le coup de balai aussi efficace que le tien, ou c'est ton balai lui-même qui était déplumé !

En effet, H. S ... ayant rejoint le SNUEP-FSU, à la direction duquel se trouvent des amis de Lage, mais qui se chamaillent tout le temps et qui sont de plus en plus éloignés du terrain, a continué à faire le travail syndical qu'il avait commencé dans sa précédente organisation et qui n'avait rien à voir avec les pratiques d'appareil.

Résultat : l'électorat des PLP de Paris a suivi H. S... qui a été confortablement réélu !

Moralité : les électeurs votent moins pour une entité syndicale dont ils ignorent en général la composition directoriale et toutes les petites et grandes manœuvres d'appareil auxquelles se livrent ces gens là, que pour l'équipe de proximité dont ils jaugent sur pièce le degré d'efficacité.

Il n'y a pas que le National du SNETAA qui devrait méditer cette moralité ...

Elections et traquenards judiciaires

A la suite de l'éviction de sa liste de candidats à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) des Certifiés, le SNCA e.i.L. a entrepris deux sortes de recours, le premier devant le tribunal administratif contre le Ministère, le second devant la juridiction civile contre le SNETAA.

Dès le vendredi 6 octobre 2005, le SNCA e.i.L. a constitué un dossier de recours devant le TA de Paris et l'a déposé dans **les délais de 3 jours prévus par la Loi**. Le Ministère avait, selon la même Loi, **15 jours pour répondre**. Mais **il n'a pas respecté la Loi** et a retardé ainsi la procédure qui lui a été finalement favorable. Le SNCA e.i.L. a fait appel de cette première décision. Mais compte tenu du retard pris, les élections sont intervenues avant que la cour d'appel n'ait rendu son arrêt. En conséquence, cette dernière a estimé ne pas avoir à poursuivre la procédure ...

Une ordonnance du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris ayant déclaré « *manifestement illicite* » le Congrès fédéral d'EIL du 20 mai 2005, qui avait **1/ exclu le SNCA e.i.L.** et **2/ élargi le champs de syndicalisation du SNETAA** aux Certifiés et Agrégés, le SNCA e.i.L. a contesté le dépôt d'une liste de certifiés par le SNETAA. En première instance, puis en appel, le SNCA e.i.L. a été débouté.

Venons-en maintenant aux arguments de ces cours administratives et civiles.

Après avoir, oralement, considéré que le Ministère avait agi avec une grande maladresse en publiant le 5 des listes qu'il invalidait le lendemain, au mépris des textes, **la Justice a estimé qu'elle ne devait pas gêner ce même Ministère et lui a donc donné raison !**

D'autre part, en ce qui concerne le SNETAA, elle a estimé que puisque le Ministère voulait ce syndicat aux élections des certifiés et non le SNCA e.i.L., il fallait laisser la justice administrative en décider (intéressante partie de ping-pong ...).

Tout en reconnaissant que l'appellation de SNETAA Certifiés Agrégés e.i.L., sous lequel se faufilait le SNETAA, était bien l'ancien nom du SNCA e.i.L., la Justice a considéré que si cela plaisait au Ministère de croire le contraire, il ne fallait pas l'en empêcher ...

Enfin, pour justifier le tout, c'est-à-dire une Justice à la Ponce-Pilate, le SNCA e.i.L. a été déclaré « *issu* » du SNETAA ! Ce qui est une contre-vérité à deux titres :

Historiquement - et l'histoire a plus de 60 ans ! - le SNETAA syndique chez les personnels de l'enseignement secondaire court, dit professionnel. Il n'y a dans cette voie ni agrégé ni certifié.

Les fondateurs du SNCA e.i.L., *alias* SNETAA Certifiés Agrégés, sont Gérard Guillon et Françoise Roche, tous deux venus du SNES ... A ma connaissance, Gérard n'a jamais été PLP, et je suis suffisamment au fait de ma propre carrière de prof pour savoir que je n'ai jamais mis les pieds dans un classe de LP pour y faire cours !

Quelle conclusion tirer de ces épisodes judiciaires qui grèvent lourdement la représentativité du SNCA e.i.L. ?

Qu'il ne faut pas déplaire au « maître » ... Donc **le déni de justice peut être pratiqué du moment que cela satisfait le dit « maître »**. Et si le mensonge et l'usurpation d'identité facilitent ce déni, pourquoi s'en priver ?

Bien entendu, cette situation de connivences malsaines et de lâchetés subreptices ne fera pas reculer le SNCA e.i.L. Pour défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents, une organisation syndicale ne doit pas se laisser intimider par ces viles petites pratiques.

Nous continuons donc le combat !

Françoise Roche

Les derniers communiqués de presse

Du prévu et du déjà vu Chirac et le 4 avril

Le vieux renard a glapi sa vieille rengaine : « *Je pense aux jeunes, à l'avenir de notre pays, aux entreprises, aux organisations syndicales ; je suis démocrate et républicain ; je vais passer un coup de brosse sur le CPE et la loi sur l'égalité des chances ; je ménage la chèvre et le chou ; Villepin aura sa loi ; Sarko et son UMP en voteront une autre ; la vie est belle ; je reste à l'Elysée. Et je promulgue !* ».

Evidemment, il tente le coup de la négociation bidon* sur le suivi du parcours professionnel et du débat creux* sur le rapport université-entreprise espérant que cela divisera le front de la protestation.

Mais le soi-disant Président de la République, élu par défaut quoique massivement, passe à côté du vrai problème : la mise en cause du CPE, fragment de la loi sur l'égalité des chances dont l'appellation est en elle-même une imposture car elle nie l'Egalité Républicaine des Droits, est d'abord **la dénonciation par le Peuple d'un système politique, économique et social qui l'opprime.**

Le CPE est le symbole d'une prétendue réforme sociale, qui sous le couvert d'un vocable qui a parfois une connotation d'amélioration, est en fait **une régression sociale sans précédent dans un pays prétendument démocratique où des fortunes outrecuidantes s'étalent et où la spéculation va bon train.**

Chirac n'est ni sourd ni aveugle : il est satisfait de son sort, et après lui le déluge !

Le SNCA e.i.L. appelle les personnels de l'Education Nationale à ne pas baisser les bras et à poursuivre leur mobilisation le 4 avril afin de montrer où est vraiment la République : car la République, émancipatrice, juste et fraternelle est là où est le Peuple.

**bidon et creux car comme d'habitude la décision technocratique sera prise avant la négociation et le débat.*

Paris, le 31 mars 2006

Combat pour la République Sociale

VILLEPIN oppose à la rue dans laquelle manifestaient le 28 mars trois millions de jeunes, d'actifs et de retraités la loi de la République votée par sa Chambre introuvable ! Lorsque la France laborieuse exige le retrait d'une loi qui traite de « l'égalité des chances », alors que la **Constitution** se fonde sur **l'Egalité des Droits** telle qu'elle a été énoncée en 1789, le Premier Ministre se croit autorisé à se placer sous l'égide de la République qu'il bafoue !

Depuis RAFFARIN – mais le terrain avait été préparé soigneusement par les gouvernement précédents – les services publics sont à l'encan, au nom de la rentabilité et de la concurrence alors qu'ils rapportent à l'Etat et servent à l'ensemble de la population ! **Les lois sociales, qui ont été depuis des décennies édifiées au prix de durs combats, sont dénaturées, voire abolies !** L'esprit même de la Loi qui doit être d'intérêt général, c'est-à-dire laïque, est devenu la risée de ceux qui devraient le faire vivre puisqu'ils écoutent les ploutocrates dont ils servent les intérêts plutôt que ceux des citoyens !

L'homme du recours d'un parti divisé est lui-même un sectaire et un anti-républicain notoire, tandis que le soi-disant Président de la République qui, lors de voyages à l'étranger, prend fait et cause pour son chef de gouvernement et désavoue **le peuple qui exige le retrait du CPE et de la loi sur l'égalité des chances**, oublie que c'est ce même peuple qui l'a élu après des mouvements de rue antifascistes. Sa mémoire flanche aussi quand il omet de dire que lorsque ce peuple s'exprime par les urnes, il en néglige sans vergogne la volonté !

Où est la République aujourd'hui ? A l'Elysée ? A Matignon ? Place Beauveau ? Au Palais Bourbon ? Au Palais du Luxembourg ?

Sûrement pas ! **Elle est là où est le peuple** que les énarques et assimilés qui nous gouvernent méprisent autant lorsqu'il est dans la rue que lorsqu'il passe par l'isolement !

L'unité syndicale qui a prévalu ces dernières semaines est une riche espérance : sommes-nous en train d'assister au **réinvestissement de tout le champ de l'économique et du social** par les hommes et les femmes au travail, organisés pour la lutte ? L'année du centenaire de la **Charte d'Amiens** et 70 ans après le **Front Populaire**, le légitime combat de la jeunesse et des travailleurs contre la politique inégalitaire et injuste du gouvernement s'inscrit dans le droit fil de **l'appel de Jean JAURES à la République Sociale.**

Paris, le 29 mars 2006

Bulletin d'adhésion Année 2005-2006 (A RENSEIGNER ET A RETOURNER AU SIEGE)

DONNEES PERSONNELLES

Madame Mademoiselle Monsieur
 Nom Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse personnelle

Code postal Ville Fax Courriel
 Téléphones

DONNEES PROFESSIONNELLES

• **Etablissement de rattachement**

Collège Lycée LP Autre (préciser)
 NOM
 Adresse

Code postal Ville Fax Courriel
 Téléphones

N° de code de l'établissement Académie

• **Carrière**

Spécificité (être très précis)

Titulaire TZR Stagiaire IUFM Stagiaire en situation

CORPS	GRADE	ECHE LON	INDICE	Date de la dernière promotion
<input type="checkbox"/> Agrégé <input type="checkbox"/> Certifié <input type="checkbox"/> PLP <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	<input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors classe			

Non-titulaire Préciser : Contractuel Autre (préciser) :

Je soussigné-e opte pour la totalité de la cotisation , déduis la part «suivi de carrière» . Je règle par chèque joint à l'ordre du SNCA e.i.l. .

Date Signature

La syndicalisation a plusieurs significations : elle est un choix de solidarité (1), elle donne accès à des informations personnalisées (2), et, à l'occasion d'une mutation ou d'une promotion, elle est une demande de suivi de carrière (3). C'est pourquoi la cotisation des titulaires est modulable.

CONTRACTUELS : 50 € VACATAIRES : 30 €

TITULAIRES ET STAGIAIRES

ECHELON	AGREGES Parts (1) et (2)	Part (3)	CERTIFIES PLP Parts (1) et (2)	Part (3)
1er? 4ème	60	20	50	15
5ème? 7ème	80	40	60	25
8ème / 9ème	100	60	70	35
10ème / 11ème	120	80	80	45
Hors classe 1/4 /	120	80	80	45
Hors classe 5/7	140	100	100	50
Retraités	70		60	
Disponibilité	30	10	30	10

ATTENTION ! Hors de France : la part « carrière » (3) de la cotisation est assortie d'un coefficient 2.

Le secteur Hors de France, en ce qui concerne l'Etranger et les Territoires, est confié à

Vincent GODEAU : victorsimiant@gmail.com